



2021 -2022

*L'enfant a droit à la liberté d'expression.  
Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir  
et de répandre des informations et des idées de toute espèce,  
sans considération de frontières,  
sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique,  
ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

*Convention des Droits de l'enfant - Article 13*

## PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

# Table des matières

I.	Contextualisation .....	1
A.	Un périscolaire qui fait suite à la réforme des rythmes.....	1
B.	Le projet éducatif et le PEDT de la commune de Brives-Charensac .....	1
▪	Le projet éducatif.....	1
▪	Le PEDT de la commune de Brives-Charensac.....	1
C.	La commune de Brives-Charensac.....	1
D.	Le public .....	2
E.	La gestion de l'accueil périscolaire confiée à la Maison Pour Tous Centre Social.....	3
F.	La Maison Pour Tous – Centre social : .....	3
▪	Présentation.....	3
▪	Les moyens humains.....	3
▪	Les moyens matériels.....	3
II.	Objectifs Pédagogiques.....	4
▪	Respecter le rythme de l'enfant. ....	4
▪	Favoriser l'expression et le développement de l'enfant. ....	4
▪	Encourager et favoriser l'implication des enfants dans la vie de la commune .....	5
III.	Moyens .....	6
A.	Les Moyens Humains .....	6
▪	Le personnel de la MPT CS qui intervient sur les activités périscolaires .....	6
▪	Le personnel communal mis à disposition par la municipalité de Brives-Charensac : .....	6
▪	Les intervenants extérieurs.....	6
▪	Le taux d'encadrement est réglementé selon le cadre du Plan Mercredi.....	6
B.	2. Les Moyens Matériels .....	6
▪	Ecole élémentaire de Corsac : .....	6
▪	Ecole élémentaire de La République : .....	6
▪	Ecole maternelle de La Mouteyre : .....	6
IV.	Le Rôle de chacun .....	7
A.	Le rôle du directeur : .....	7
B.	Le rôle des intervenants : .....	7
C.	Le rôle des ATSEMs : .....	7
D.	Le rôle des personnes référentes. ....	7
V.	Les Activités .....	8
▪	Activités Physiques.....	8
▪	Activités Artistiques et/ou d'expression.....	8
▪	Activités musicales.....	8
▪	Activités Nature / Scientifique .....	8
▪	Activités culturelles.....	8
VI.	Organisation.....	9

A.	Les Horaires.....	9
B.	Le fonctionnement.....	9
▪	Pour les écoles primaires et l'école élémentaire.....	9
C.	Les modalités d'inscription et de participation .....	9
▪	Participation sur la pause méridienne .....	9
▪	Participation sur le temps du soir .....	10
VII.	Les cas particuliers .....	11
A.	La classe ULIS .....	11
B.	Le périscolaire du soir .....	11
VIII.	Evaluation du projet.....	12

## Annexes

## Glossaire

APC : Activités Pédagogiques complémentaires

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

PEDT : Projet Éducatif de Territoire

MPT CS : Maison Pour Tous Centre Social

BPJEPS APT : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport Activités Physiques Pour Tous

UCC ACM Unité Capitalisable Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

DEJEPS DPTR : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Développement de Projets Territoires et Réseaux

STPAS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

BE : Brevet d'État

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

# I. Contextualisation

## A. Un périscolaire qui fait suite à la réforme des rythmes

La création de l'accueil de loisirs périscolaire date de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur la commune de Brives-Charensac à la rentrée de septembre 2014. Avant cela des activités périscolaires étaient proposées mais elles n'étaient pas déclarées en accueil de loisirs.

Les temps d'activités périscolaires sont identiques à ce qui a été mis en place lors de la réforme des rythmes scolaires. Les établissements scolaires et la commune ont souhaité un retour à la semaine de 4 jours. Cependant ils ont voulu garder un temps d'enseignement rallongé le matin et ont souhaité proposer un temps éducatif avec des activités périscolaires principalement sur la pause méridienne et le soir après 16h30.

Pendant les temps libérés d'enseignement, l'enfant pourra participer à différents types d'activités :

- Soit les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) conduites par le corps enseignant.
- Soit par des activités périscolaires conduites par des animateurs ou intervenants techniques.

Les activités de l'accueil de loisirs périscolaire sont programmées en dehors du temps scolaire.

Des activités variées sont proposées à l'enfant et lui permettent de développer différentes aptitudes et connaissances. (Activités physiques, scientifiques, culturelles, artistiques etc...). Les activités ont une action éducative qui favorise les apprentissages.

## B. Le projet éducatif et le PEDT de la commune de Brives-Charensac

### ▪ *Le projet éducatif*

Le projet éducatif de la commune se décline en 5 axes :

- Accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes sur leur territoire
- Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens
- Développer l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et développer l'offre éducative
- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives
- Développer la participation des familles

### ▪ *Le PEDT de la commune de Brives-Charensac*

*Annexe 1*

## C. La commune de Brives-Charensac

La commune de Brives-Charensac (43), compte 4 131 habitants , et fait partie de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay qui regroupe 72 communes pour 82673 habitants. (*Chiffres INSEE 2018*). La commune s'étend sur 487 hectares et se trouve à 608m d'altitude. Le Maire, Mr Gilles DELABRE est élu depuis 2014.

Située en périphérie du Puy-en-Velay, chef-lieu du département, la commune de Brives-Charensac est bien desservie par le réseau routier et les transports en commun. Elle est située au carrefour des grands axes routiers (Saint-Etienne / Valence / Aubenas / Clermont-Ferrand).

Brives-Charensac bénéficie d'une image positive, tant pour sa qualité de vie que pour ses services. Son cadre de vie agréable, grâce à ses installations en bord de Loire, fleuve qui traverse la ville, augmente sa popularité.

La commune propose des services de qualité : une crèche, quatre écoles (trois écoles publiques et une privée), deux collèges, un lycée, la MPT Centre Social, des équipements sportifs de qualité : terrains de tennis, de foot, de rugby, un gymnase, un skate-park, des aires de jeux etc..., son offre culturelle et son tissu associatif fort (65 associations interviennent dans des domaines très diversifiés : action sociale, aide à domicile, loisirs, culture, sport, enfance, culte/religion), contribuent amplement à la dynamique locale.

Brives-Charensac reste une ville attractive grâce à sa force économique. Sa zone industrielle et artisanale est un atout majeur pour la vie locale et le développement de la commune. Son centre-ville est constitué essentiellement de petits commerçants, d'artisans. Sa zone industrielle est quant à elle composée de moyennes et grandes surfaces.

On note une forte fréquentation des services par des populations extérieures à la commune. Ces personnes travaillent à Brives-Charensac mais n'y résident pas.

L'habitat de la commune se compose d'appartements : logements type HLM et d'appartements en centre bourg, et de maisons individuelles situées dans des quartiers résidentiels. Ces logements sont répartis sur les rives droite et gauche de la Loire.

Brives-Charensac peut aussi être présentée comme constituée de deux territoires différents, composés d'un côté de sa zone industrielle et commerciale, bornée par des immeubles type HLM et quelques maisons individuelles et de l'autre côté, d'habitations plus anciennes de type village.

On peut supposer que son surnom de « village au milieu de la ville » vienne de là. Cette ambiance village s'explique aussi par la qualité de ses installations et de ses espaces verts. Brives-Charensac est souvent qualifiée de « poumon vert » du Puy-en-Velay. Ses bords de Loire, ses parcs, mais aussi le complexe sportif sont des avantages. Le fait d'être une commune bornée d'un côté par la ville du Puy-en-Velay et de l'autre par la campagne, fait de cette commune un territoire attirant pour les familles et favorise sa réputation positive.

La population baisse légèrement (-1.71% de 2013 à 2018). Malgré une stabilité sur cette même période, la population est vieillissante avec une augmentation du nombre de personnes à la retraite. La population se caractérise par un faible turn over des ménages pouvant s'expliquer par la qualité de vie sur la commune de Brives-Charensac. Il est difficile pour de jeunes couples de s'y installer. La population évolue et tend vers la précarisation, un parallèle est à faire avec les logements sociaux (plus de 20%). Le taux de chômage est quant à lui en légère baisse (13.7 en 2018 contre 15.2% en 2010).

En 2018 on comptait 345 familles avec enfants sur Brives-Charensac. 224 de ces familles étaient monoparentales. La composition la plus représentative est la famille avec un seul enfant.

## D. Le public

La commune compte une école publique maternelle, deux écoles publiques primaires et un établissement privé regroupant la maternelle et le primaire.

L'accueil de loisirs périscolaire intervient seulement sur les établissements publics :

- L'école maternelle de la Mouteyre qui compte 140 enfants
- L'école primaire de Corsac qui compte 43 enfants
- L'école primaire de La République qui compte 121 enfants



## E. La gestion de l'accueil périscolaire confiée à la Maison Pour Tous Centre Social.

La commune de Brives-Charensac a dès le début du projet associé la Maison Pour Tous Centre Social pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014, avec la création d'un accueil de loisirs périscolaires. La gestion et l'organisation de cet accueil a rapidement été confiée à la Maison Pour Tous Centre Social qui possède les compétences et le personnel pour gérer cette mission.

Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu avec les différents acteurs, partenaires, écoles et associations pour mettre en place un projet concerté. Les différentes réunions, et le comité de pilotage qui se sont déroulés au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ont insisté sur la nécessité de maintenir des activités périscolaires pour les établissements publics malgré un retour à la semaine de 4 jours.

## F. La Maison Pour Tous – Centre social :

### ▪ *Présentation*

La Maison Pour Tous Centre Social (MPT CS) de Brives-Charensac occupe une place centrale dans la cité. Parallèlement à cela, la municipalité parle de « cœur » de la commune.

Cette place centrale et ce rôle essentiel pour la vie du territoire sont dus à son histoire et aussi aux divers services qu'elle propose ou accueille.

La Maison Pour Tous a obtenu l'agrément « mouvement d'éducation populaire » auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports en mai 1986. La MPT CS est reconnue pour la mise en place et la gestion des activités en direction des enfants et des jeunes. La MPT CS gère également l'accueil collectif de mineurs sur la commune.

Cette structure regroupe du personnel de l'animation diplômé de ce fait elle possède les compétences pour gérer, diriger et coordonner l'accueil de loisirs périscolaires. De plus la connaissance des habitants, des familles et des enfants est un bonus pour la gestion de cette mission. Ses missions et son engagement sont reconnus sur le territoire.

### ▪ *Les moyens humains*

La MPT CS comporte en son sein :

- Une directrice en charge de la coordination de l'ensemble des services.
- Une référente famille
- Un coordonnateur enfance jeunesse en charge aussi de la direction du centre de loisirs périscolaires sur les écoles
- Une directrice de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire des mercredis
- Un agent de développement local en charge de l'insertion
- Une secrétaire comptable
- Une technicienne en informatique en charge aussi de la communication
- Deux animateurs sur l'accueil de loisirs
- Un animateur Jeune
- Des agents d'entretiens mis à disposition par la municipalité

### ▪ *Les moyens matériels*

En plus des moyens matériels disponibles sur chaque école la MPT CS peut mettre à disposition ses locaux et du matériel tel que des enceintes musique, des vidéoprojecteurs, des ordinateurs...etc.

## II. Objectifs Pédagogiques

- **Respecter le rythme de l'enfant.**

- **En proposant une activité adaptée à l'âge et aux capacités de l'enfant :**

*Une attention particulière est portée sur les activités dispensées en maternelle*

*Les activités prennent en compte les enfants du dispositif ULIS.*

*Les intervenants proposent des activités qui favorisent la réussite des enfants.*

- **En proposant un temps d'activité adapté au rythme de l'enfant.**

*Limiter l'activité à 45min*

*Les temps d'activités seront principalement effectués pendant la pause méridienne.*

- **En prenant en considération la spécificité de ce temps d'activité**

*Placé entre 2 temps scolaires*

*Placé principalement sur la pause méridienne soit avant soit après le repas.*

*Placé après une journée scolaire*

*Une attention particulière sera portée sur les activités physiques notamment avec le programme Bien Manger Bien Bouger.*

- **En favorisant les échanges et la relation animateur / enfant**

*En étant à l'écoute de l'enfant*

*L'animateur a la possibilité d'adapter les activités et les séances selon la fatigue et les envies des enfants*

*En créant un climat de confiance et de bienveillance*

- **En proposant un cadre et une activité encadrés par un personnel diplômé**

*Limitant ainsi le temps dit de garderie*

*Limitant l'excitation et les conflits*

*Favorisant la qualité des animations*

- **En proposant un programme d'activité adapté**

*En diversifiant les activités*

*Activités concertées avec les différents partenaires*

- **Favoriser l'expression et le développement de l'enfant.**

- **En proposant des activités variées tout au long de l'année.**

*Voir programme des activités en annexe*

- **En facilitant l'intégration des enfants en situation de handicap dans les groupes**

*Proposer l'inclusion de ces enfants*

*Adapter les séances d'animations pour favoriser la réussite des enfants dans l'activité*

*Proposer un programme riche et varié permettant à chaque d'enfant de disposer d'une activité minimum par semaine*

*Mettre à disposition un animateur supplémentaire si nécessaire*

- **En favorisant le vivre ensemble**

*Apprendre à accepter les différences (origines ethniques, physiques, sociales)*

*Apprendre à accepter les autres*

*Travailler sur la notion d'entraide, de partage et de coopération*

*En développant la curiosité (Découverte de nouvelles activités et techniques d'animation)*

*Activités variées et ludiques*



Intervenants spécifiques et qualifiés

▪ ***Encourager et favoriser l'implication des enfants dans la vie de la commune***

- **En favorisant les interventions des associations et acteurs locaux**

*Associations sportives Brivoises – Football / Rugby /Tennis /Judo*

*Association Ludothèque - Médiathèque Municipale*

*Intervenants techniques et/ou occasionnels de la MPT-CS*

- **En créant des liens avec les actions menées sur le territoire**

Projets transversaux ou partenariaux avec la MPT-CS

Projets en liens avec ceux de la Mairie

Actions et collaboration avec les écoles brivoises

- Présentation des ateliers périscolaires lors des spectacles de fin d'année

- Projets communs école périscolaire :

Savoir rouler à vélo – Aisance aquatique

- **En utilisant les espaces et les ressources du territoire**

Terrains extérieurs aux écoles, parcs, jardins, la Loire et son histoire etc...

## III. Moyens

### A. Les Moyens Humains

L'équipe d'encadrement des activités périscolaires sur la commune de Brives-Charensac est présentée comme suit :

▪ ***Le personnel de la MPT CS qui intervient sur les activités périscolaires***

- Un directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC ACM et d'un DEJEPS DPRT
- Une éducatrice sportive titulaire d'une licence STPAS + d'un Brevet d'Etat
- Un intervenant musique

▪ ***Le personnel communal mis à disposition par la municipalité de Brives-Charensac :***

- 9 ATSEMs sur l'école Maternelle de La Mouteyre diplômées petite enfance ou Bafa
- 1 employée municipale référente diplômée bafa sur l'école de la République
- 1 employée municipale référente sur l'école de Corsac
- 1 coordinatrice du personnel municipal

▪ ***Les intervenants extérieurs***

- Une vingtaine d'intervenants techniques interviennent sur les activités.
- Ils sont pour la très grande majorité diplômés BAFA-BPJEPS ou BE.

▪ ***Le taux d'encadrement est réglementé selon le cadre du Plan Mercredi***

- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans

Ces taux d'encadrement sont ajustés selon l'activité et le public accueilli.

### B. 2. Les Moyens Matériels

▪ ***Ecole élémentaire de Corsac :***

- 2 salles d'activités
- 1 cour extérieure
- Des terrains de sports extérieurs
- Possibilité d'utiliser le gymnase et/ou le dojo certains jours de la semaine
- Du matériel pédagogique
- 1 parc

▪ ***Ecole élémentaire de La République :***

- 3 salles d'activités
- 2 salles de motricités
- 1 cour extérieure équipée de nombreux espaces de jeux
- Du matériel pédagogique

▪ ***Ecole maternelle de La Mouteyre :***

- 2 salles d'activités
- 1 salle de motricité
- 1 cour extérieure
- Du matériel pédagogique

## IV. Le Rôle de chacun

### A. Le rôle du directeur :

Le directeur a pour rôle la mise en place et la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire, conformément aux décisions prises par le comité de pilotage.

- Il a pour mission de concevoir et de faire respecter le projet éducatif.
- Il planifie, organise les activités et les emplois du temps des animateurs et des intervenants.
- Il crée les supports de communication et les diffuse auprès des familles.
- Il gère les inscriptions des enfants.
- Il gère les conventions et les factures des intervenants (en lien avec le service comptabilité de la Maison Pour Tous Centre Social et le service comptabilité de la municipalité)
- Il gère les différentes tâches administratives (déclaration SDJES, Déclarations CAF)
- Il participe aux comités de pilotage et aux conseils d'école
- Il est présent sur le terrain pour avoir un contact régulier avec les enfants, les intervenants, les animateurs, le personnel municipal, le personnel enseignant et les parents.

### B. Le rôle des intervenants :

- Les intervenants proposent la découverte de leur activité.
- Ils sont en mesure de proposer une activité ludique et adaptée à la pause méridienne.
- Ils doivent faire preuve d'exemplarité, doivent garantir et assurer la sécurité physique et morale de l'enfant.
- Ils sont à l'écoute, disponibles attentifs et utilisent un langage adapté.
- Les intervenants s'engagent à faire part des problèmes survenus auprès du directeur.
- Ils doivent tenir à jour une liste de présence.
- Ils sont en mesure de faire remonter toute information nécessaire pouvant améliorer le fonctionnement des activités.
- Leur temps d'activités est de 40 ou 45 minutes. Toutefois il leur est demandé d'être présent 10 minutes avant afin de mettre en place leur salle. Il leur est aussi demandé de compter un temps de rangement à la fin de l'activité.

### C. Le rôle des ATSEMS :

- Le personnel ATSEM assure les temps d'activités sur la pause méridienne.
- Elles assurent une activité périscolaire adaptée à l'âge des enfants.
- Le personnel assure le lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Il fait le lien entre l'école et la Maison Pour Tous
- Il fait le lien avec les parents

Une convention de mise à disposition du personnel municipal ATSEM est en cours de rédaction entre la Mairie et la Maison Pour Tous Centre Social.

### D. Le rôle des personnes référentes.

Sur chaque école une personne référente est désignée pour :

- Gérer les temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Assurer le lien entre les animateurs et le directeur.
- Faire remonter les informations au directeur.
- S'assurer du bon fonctionnement des activités sur les écoles

## V. Les Activités

Différentes activités sont proposées tout au long de l'année et chaque enfant a la possibilité de les découvrir.

Ces activités changent tous les jours et régulièrement. Elles sont assurées soit par du personnel municipal soit par des intervenants spécifiques.

### ▪ **Activités Physiques**

Manger – Bouger : la ville de Brives-Charensac est classée ville active, et rentre dans le programme PNNSS, l'activité Manger-Bouger rentre dans ce cadre-là.

- Associations sportives locales (Football, Judo, Rugby, Tennis )
- Danse moderne
- Hip-Hop
- Zumba
- Escrime
- Baseball
- Vélo – programme savoir rouler à vélo
- Natation – projet aisance aquatique

### ▪ **Activités Artistiques et/ou d'expression**

- Photographie (découverte de l'appareil – savoir s'en servir)
- Vidéo (création d'un court métrage – film d'animation)
- Activités manuelles (arts plastiques, sculpture, etc..)
- Théâtre

### ▪ **Activités musicales**

- Guitare
- Percussions

### ▪ **Activités Nature / Scientifique**

- Environnement / Nature
- Scientifique
- Jardin

### ▪ **Activités culturelles**

- Ludothèque
- Médiathèque
- Culture chinoise

## VI. Organisation

### A. Les Horaires

Les activités périscolaires sont effectuées sur la pause méridienne du lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

Les enfants participent à ces temps soit de 11h55 à 12h35 soit de 12h35 à 13h15. Les horaires diffèrent selon l'âge de l'enfant et de son service de repas.

Un temps périscolaire est aussi mis en place certains soirs de la semaine pour permettre aux enfants qui ne mangent pas à la cantine de profiter d'activités.

Activités le soir

- Ecole de Corsac : le lundi et le mardi de 16h30 à 17h15
- Ecole de La République : le vendredi (2 activités de 16h30 à 17h15)
- Ecole de La Mouteyre : le lundi, le mardi et le jeudi (2 activités par soir de 16h30 à 17h 15)

### B. Le fonctionnement

La gestion de l'Accueil de Loisirs Périscolaires est assurée par la Maison Pour Tous Centre Social. La direction étant faite par Mr Devidal Jérémy.

Les Temps d'Activités Périscolaires sont mis en place à partir de la 3<sup>ème</sup> semaine d'école jusqu'à la dernière semaine de juin.

Les activités varient et changent généralement entre chaque période (une période se situe entre 2 vacances scolaires)

Les périodes seront donc les suivantes :

#### ▪ *Pour les écoles primaires et l'école élémentaire*

- Période 1 du lundi 13 septembre au vendredi 22 octobre soit 6 semaines de fonctionnement.
- Période 2 du lundi 8 novembre au vendredi 17 décembre soit 7 semaines de fonctionnement
- Période 3 du lundi 3 janvier au vendredi 11 février soit 6 semaines de fonctionnement
- Période 4 du lundi 28 février au vendredi 15 avril soit 7 semaines de fonctionnement
- Période 5 du lundi 2 mai au vendredi 1<sup>er</sup> juillet soit 9 semaines de fonctionnement
- Période 5 du lundi 2 mai au vendredi 1<sup>er</sup> juillet soit 9 semaines de fonctionnement

### C. Les modalités d'inscription et de participation

Chaque enfant participant aux activités proposées dans le cadre du centre de loisirs périscolaire doit avoir son dossier d'inscription à jour (fiche de renseignements + photocopie vaccins et assurance extrascolaire). L'enfant se doit d'être adhérent à l'AUMPT, le coût de l'adhésion étant de 10€ à l'année. L'adhésion est valable pour une année scolaire.

#### ▪ *Participation sur la pause méridienne*

Chaque enfant qui mange à la cantine se verra proposer un temps périscolaire. Ce temps est obligatoire et il est encadré soit par les intervenants extérieurs soit par le personnel municipal.

Les enfants sont répartis dans différents groupes. Chaque groupe se voyant suggérer une activité différente selon le jour.

À l'école maternelle, seuls les enfants de Moyenne et de Grande Section participent aux activités de l'accueil de loisirs périscolaires. Les autres enfants sont sur un temps de sieste ou de garderie géré par du personnel municipal.

- *Participation sur le temps du soir*

Dans les écoles primaires les enfants qui restent tard en garderie peuvent, s'ils le souhaitent, participer à des activités périscolaires.

Ces activités sont réservées prioritairement aux enfants qui ne mangent pas à la cantine, ils peuvent ainsi également profiter du dispositif.

À l'école maternelle, les différents temps d'échanges ont montré qu'il était plus judicieux de mettre en place des activités avec un intervenant le soir après le temps scolaire. 2 activités, une pour la grande section et une pour la moyenne section sont proposées 3 soirs par semaine aux enfants, sur la base du volontariat.

## VII. Les cas particuliers

### A. La classe ULIS

L'école de Corsac accueille une classe ULIS.

Une intention particulière est portée sur l'inclusion de ces enfants. Un animateur supplémentaire et/ou le personnel municipal peut être en renfort sur les groupes. Cela permet aux enfants de cette classe qui le souhaitent de participer aux activités. Ils sont présents dans les mêmes groupes que les autres enfants et participent de la même manière.

De plus un échange régulier est instauré entre l'enseignante de cette classe, la directrice de l'établissement scolaire et le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire.

### B. Le périscolaire du soir

Un temps d'activité périscolaire est proposé certains soirs de la semaine.

- Il offre une activité aux enfants qui ne mangent pas à la cantine.
- Il est aussi là pour limiter le temps de garderie du soir.
- En ce qui concerne l'école maternelle, cet horaire permet de proposer des activités menées par des intervenants spécifiques.



## VIII. Evaluation du projet

L'évaluation est un élément essentiel de la réussite du projet. Elle est faite de manière régulière par des temps d'échanges, des enquêtes, des réunions, ce qui permet de connaître la satisfaction mais aussi les attentes des enfants et des familles.

Un comité de de pilotage a été mis en place. Il se réunit une fois par an. Il permet l'évaluation en cours d'année du fonctionnement des TAPS.

Ce comité de pilotage se compose :

- De trois directeurs d'écoles
- De deux représentants municipaux
- Du directeur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire
- De la Directrice de Maison Pour Tous
- De parents d'élèves
- De l'inspecteur de la DDCSPP ainsi que notre référente CAF.

Le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire est présent à chaque conseil d'écoles (3 par an dans chaque école).

Lors de ces conseils d'écoles une évaluation du périscolaire est réalisée.

De plus une évaluation du PEDT de la commune a lieu tous les 3 ans.

# Annexes

## Annexe 1 – PEdT

## Annexe 2 – Planning d'activités

				Période 1 : 6 semaines 13 sept au 22 oct	période 2 : 6 semaines 8 nov au 17 dec	Période 3 : 6 semaines 3 janvier au 11 février	Période 4 : 7 semaines 28 février au 15 avril	Période 5 : 8 semaines 2 mai au 1er juillet
Corsac	Lundi	Groupe 1	11h55-12h35	Manger - Bouger	Manger - Bouger	Manger - Bouger	Manger - Bouger	Manger - Bouger
		Groupe 2	12h35-13h15	Manger - Bouger	Manger - Bouger	Manger - Bouger	Manger - Bouger	Manger - Bouger
		Soir	16h30-17h15	Baseball	Tennis		Tennis	
	Mardi	Groupe 1	11h55-12h35	Eveil Musical	Photo	Ludothèque	Vélo	Vélo
		Groupe 2	12h35-13h15	Eveil Musical	Photo	Ludothèque	Vélo	Vélo
		Soir	16h30-17h15	Foot				
	Jeudi	Groupe 1	11h55-12h35	Escrime	Théâtre	Arts Plastiques	Zumba	Activités Manuelles
		Groupe 2	12h35-13h15	Escrime	Théâtre	Arts Plastiques	Zumba	Activités Manuelles
	Vendredi	Groupe 1	11h55-12h35	Ludothèque	Karaté	Ultimate		Baseball
		Groupe 2	12h35-13h15	Ludothèque	Karaté	Ultimate		Baseball

				Période 1 : 6 semaines 13 sept au 22 oct	période 2 : 6 semaines 8 nov au 17 dec	Période 3 : 6 semaines 3 janvier au 11 février	Période 4 : 7 semaines 28 février au 15 avril	Période 5 : 8 semaines 2 mai au 1er juillet
République	Lundi	Groupe CM2	11h55-12h35	Vélo	Vélo	Arts Plastiques	Guitare	Théâtre
		Groupe CM1	11h55-12h35	Karaté	Arts Plastiques	Guitare	Théâtre	Baseball
		Groupe CE 2	12h35-13h15	Vélo	Vélo	Arts plastiques	Guitare	Théâtre
		Groupe CP ou CE1 ou CE2	12h35-13h15	Karaté	Arts Plastiques	Guitare	Théâtre	Baseball
	Mardi	Groupe CM2	11h55-12h35	Ludothèque	Eveil Musical	Photo	Escrime	Baseball
		Groupe CM1	11h55-12h35	Vélo	Vélo	Eveil Musical	Photo	Escrime
		Groupe CE2	12h35-13h15	Ludothèque	Eveil Musical	Photo	Escrime	Baseball
		Groupe CE1	12h35-13h15	Vélo	Vélo	Eveil Musical	Photo	Escrime
	Jeudi	Groupe CM2	11h55-12h35	activités Manuelle	Manger - Bouger	Zumba	Manger - Bouger	Hip Hop
		Groupe CM1	11h55-12h35	activités Manuelle	zumba	Manger - Bouger	Activités Manuelles	Manger - Bouger
		Groupe CE2	12h35-13h15	activités Manuelle	Manger - Bouger	Zumba	Manger - Bouger	Hip Hop
		Groupe CP	12h35-13h15	Manger - Bouger	zumba	Manger - Bouger	Activités Manuelles	Manger - Bouger
	Vendredi	Groupe CM2	11h55-12h35	Karaté	Manger - Bouger	Ludothèque	Manger - Bouger	Ludothèque
		Groupe CM1	11h55-12h35	Manger - Bouger	Ludothèque	Manger - Bouger	Ludothèque	Manger - Bouger
		Groupe CE1	12h35-13h15	Manger - Bouger	Ludothèque	Manger - Bouger	Ludothèque	Manger - Bouger
		Groupe CP	12h35-13h15	Karaté	Manger - Bouger	Ludothèque	Manger - Bouger	Ludothèque
		16h30-17h15	Ludothèque	Ludothèque	Ludothèque	Ludothèque	Ludothèque	
		16h30-17h15	Foot	Foot	Foot	Foot	Foot	

				Période 1 : 6 semaines 13 sept au 22 oct	période 2 : 6 semaines 8 nov au 17 dec	Période 3 : 6 semaines 3 janvier au 11 février	Période 4 : 7 semaines 28 février au 15 avril	Période 5 : 8 semaines 2 mai au 1er juillet	
Mouteyre	Lundi	Soir 16h30-17h15	MS		Gym	Arts Plastiques	Gym	Théâtre	
		Soir 16h30-17h15	GS		Arts Plastiques	Gym	Théâtre	Gym	
	Mardi	Soir 16h30-17h15	MS			Ludo	Hip Hop		
		Soir 16h30-17h15	GS			Ludo	Ludo	Vélo	
	Jeudi	Soir 16h30-17h15	MS			Médiathèque	Gym	édiathèque ou pisc	Gym
		Soir 16h30-17h15	GS	Piscine	Piscine	Médiathèque	Gym	Gym	édiathèque ou piscin
	Vendredi	Soir 16h30-17h15	MS						
		Soir 16h30-17h15	GS						

# Activités Péri-scolaires

Nom

Classe

Prénom

Ecole

As-tu aimé faire des activités ?





Quelles activités as-tu préférées ?

Quelles activités as-tu le moins aimées ?

BASEBALL 	HANDBALL 	JUDO 	FOOT 	RUGBY 	TENNIS 	ATELIER SCIENTIFIQUE 
GUITARE 	ENVIRONNEMENT 	HIP HOP 	PERCUSSIONS 	ARTS PLASTIQUES 	PHOTO 	THEATRE 
JARDIN 	MANGER BOUGER 	LUDOTHEQUE 	MEDIATHEQUE 	PERCUSSIONS CORPORELES 	DANSE 	

As-tu préféré faire les activités le midi ou le soir ?



La durée des activités était :      

Y avait-il trop, pas assez ou assez d'activités ?



Quelle(s) nouvelle(s) activité(s) voudrais-tu faire ?